



AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 458-17 modifiant le règlement de zonage numéro 293-11 afin de modifier les normes relatives aux accès aux stationnements et d'autoriser les bâtiments accessoires dans les cours latérales

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 4 décembre 2017, le Conseil de la Municipalité du Village de Massueville a adopté le projet de règlement intitulé «Premier projet de règlement numéro 458-17 modifiant le règlement de zonage numéro 293-11 afin de modifier les normes relatives aux accès aux stationnements et d'autoriser les bâtiments accessoires dans les cours latérales».
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **15 janvier 2018, à compter de 19h00, à la Mairie du Village de Massueville, située au 246, rue Bonsecours à Massueville**. L'objet du règlement est de modifier les normes relatives aux accès aux stationnements (entrée charretières) en fonction des usages et d'autoriser les bâtiments accessoires dans les cours latérales des propriétés. Le projet de règlement concerne toutes les zones de la municipalité. Au cours de l'assemblée, le Conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement peut être consulté à la Mairie du Village de Massueville, aux heures d'ouverture du bureau, soit du lundi au mercredi, de 9h00 à 12h et de 13h à 16h00 ainsi que le jeudi, de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.
4. Le projet contient une disposition propre à un règlement d'approbation référendaire.

Donné à Massueville, ce 12^{ème} jour du mois de décembre de l'an deux mille dix-sept.

La directrice générale et secrétaire-trésorière

France Saint-Pierre